REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE 8 MAI 1945 GUELMA

NIF : 411020000240004

AVIS DE CONSULTATION

C N° 88 /S.C.G.M-UG/2023

L'Université de **8 Mai 1945 Guelma** relance une consultation pour une opération de :

MAINTENANCE DE DEUX APPAREILS (DRX ET IR) DU LABORATOIRE SILICATES, POLYMERES ET DES NANO COMPOSITES (LSPN) DE L'UNIVERSITE DE GUELMA

- **Lot 01: Équipement pour la maintenance de « DRX »**
- **Lot 02: Équipement pour la maintenance de « IR »**

Les soumissionnaires intéressées et disposant de tous les moyens humains et matériels nécessaires peuvent consulter et retirer le cahier des charges accompagné des instructions aux soumissionnaires auprès du service de contrôle de gestion et des marchés à l'Université de Guelma (Rectorat),

Les offres accompagnées des pièces réglementaires doivent être déposées sous enveloppe **principale fermée ne comportant aucune inscription extérieure** cachetée à l'adresse suivante :

Service du contrôle de gestion et des marchés (Nouveau Rectorat)
Université de Guelma BP 401

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière.
Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la me
ntion **« dossier de candidature »**, **« offre technique »** et **« offre financière »**. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention :

« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »
CN° 88 /2023
MAINTENANCE DE DEUX APPAREILS (DRX ET IR) DU LABORATOIRE SILICATES, POLYMERES ET DES NANO COMPOSITES (LSPN) DE L'UNIVERSITE DE GUELMA

1) **Dossier de Candidature:** dossier de candidature doit comprendre :
- Une déclaration de candidature selon le modèle ci-joint signée et datée. Dans la déclaration de candidature, le candidat ou soumissionnaire atteste qu'il :
- Déclaration de Probité selon le modèle ci-joint signée et datée;
- Les statuts pour les sociétés ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;
- Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires :
  a. Capacités professionnelles : les soumissionnaires fabricants, représentant exclusif ou agréé et importateur.
  - Pour le fabricant : par la présentation de l'attestation de fabricant des équipements scientifiques délivrée par la chambre du commerce.
  - Pour le représentant exclusif et le représentant agrée : par la présentation de l'attestation d'exclusivité ou d'agrément en cours de validité délivrée par le fabricant.
  - Pour l'importateur : c'est le registre de commerce qui fait foi.

b. Capacités financières : moyens financiers justifiés par les bilans 2018, 2019et 2020.
c. Capacités techniques : moyens humains.
d. Attestation de solvabilité.

2) – L'offre technique contient :

- Une déclaration à souscrire selon le modèle ci-joint signée et datée;
- Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».
- Fiches techniques et la documentation technique détaillée.
- Engagement de fournir un certificat d'origine du matériel et un certificat de conformité aux normes, à la livraison.
- Tout document permettant d'évaluer l'offre technique :
  - La garantie technique.
  - Le service après-vente.
  - Délai de réalisation.
  - Les documents techniques :caractéristiques et performance.

3) – L'offre financière contient :

L'offre financière doit comprendre :

a. La lettre de soumission selon le modèle ci-joint signée et datée.
b. Le bordereau des prix unitaires en hors taxes et en toutes taxes comprises (renseigné et signé).
c. Le devis quantitatif et estimatif en hors taxes et en toutes taxes comprises (renseigné et signé).

Durée de préparation des offres : La durée de préparation des offres est fixée à **huit (8 jours)** à partir du **04/10/2023**

Jour et heure limite de dépôt des offres : Les offres doivent être déposées le **11/10/2023** à partir de **08h00mn jusqu'à 10h55.**

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant **trois mois + 8 jours** à compter de la date de dépôt des offres.

L'ouverture des plis aura lieu en séance publique en présence des soumissionnaires ou leurs représentants le même jour de dépôt des offres à **11h :00** au niveau de la salle de réunions (rectorat de l'Université).

Si le jour de dépôt des offres ou d'ouverture des plis coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

N.B : Les soumissionnaires sont invités à la séance d'ouverture des plis.

Guelma, le.....

p/Le Recteur

الأمين العام للجامعة
نصر الدين بوخروبة

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE 8 MAI 1945 – GUELMA
VICE-RECTORAT DU DEVELOPPEMENT DE LA PROSPECTION ET DE L'ORIENTATION

CAHIER DES CHARGES

OBJET DU CAHIER DES CHARGES :

MAINTENANCE DE DEUX APPAREILS (DRX ET IR) DU LABORATOIRE SILICATES, POLYMERES ET DES NANO COMPOSITES (LSPN) DE L'UNIVERSITE DE GUELMA

- **Lot 01: Équipement pour la maintenance de « DRX »**
- **Lot 02: Équipement pour la maintenance de « IR »**

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE 8 MAI 1945 GUELMA

Annexe I
Déclaration de probité

1/Identification du service contractant:
Désignation du service contractant: **UNIVERSITE 8 MAI 1945 GUELMA**

2/Objet du marché public :Maintenance de deux appareils (DRX et IR) du laboratoire silicates, polymères et des nano composites (LSPN) de l'université de Guelma.

3/Présentation du candidat ou soumissionnaire :

-Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engagerla société à l'occasion du marché public :…….
……, agissant :
□ En son nom et pour son compte.
□ Au nom et pour le compte de la société qu'il représente.
Dénomination de la société :…….....…….
……...
Adresse de la société:……
……...
Forme juridique de la société : ……
Montant du capital social : …….....
Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) :…….……...
……...

4/Déclaration du candidat ou soumissionnaire:

Je déclare que ni moi, ni l'un de mes employés ou représentants, n'avons fait l'objet de poursuites judiciaires pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics.
□Oui□ non
Dans l'affirmative :(préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre unecopie du jugement).

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier letraitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir oud'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour uneautre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de lapréparation, de la négociation, de la passation, de l'exécution ou de contrôle d'un marchépublic ou d'un avenant.

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices concordants de partialité ou decorruption avant, pendant ou après la procédure de passation d'un marché public ou d'unavenant, sans préjudice des poursuites judiciaires, constituerait un motif suffisant pourprendre toute mesure coercitive, notamment de résilier ou d'annuler le marché public oul'avenant concerné et d'inscrire l'entreprise sur la liste des opérateurs économiques interditsde participer aux marchés publics.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnancen° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que lesrenseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à ……., le…….
Signature du candidat ou soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)

N.B :
-Cocher les cases correspondant à votre choix.
-Toutes les rubriques doivent obligatoirement être remplies.
-En cas de groupement, chaque membre doit présenter sa propre déclaration.
-En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit présenter sa propre déclaration.
-En cas d'allotissement, une déclaration suffit pour tous les lots. Le(s) numéro(s) de lot(s) doit(vent) être mentionné(s) dans la rubrique n° 2 de la présente déclaration.
-Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter lesrubriques spécifiques aux sociétés, aux entreprises individuelles.

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE 8 MAI 1945 GUELMA

Annexe II

Déclaration de Candidature

1/Identification du service contractant:
Désignation du service contractant: **UNIVERSITE 8 MAI 1945 GUELMA**

2/Objet du marché public :Maintenance de deux appareils (DRX et IR) du laboratoire silicates, polymères et des nano composites (LSPN) de l'université de Guelma.

3/Objet de la candidature :
La présente déclaration de candidature est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non ☐i ☐

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi concernés que leurs intitulés :
.....
.....……
…….....

4/Présentation du candidat ou soumissionnaire :
Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engagerla société à l'occasion du marchépublic:…….....
……., agissant :
□En son nom et pour son compte.
□Au nom et pour le compte de la société qu'il représente.

4-1/ Candidat ou soumissionnaire seul :
Dénomination de la société :…….....…….
…….……...
Adresse de la société:……
……..……...
Forme juridique de la société : ……
Montant du capital social : …….…....
Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) :……...
……..……...

4-2/ Candidat ou soumissionnaire groupement momentané d'entreprises :
Le groupement est □Conjoint ou □Solidaire

Nombre de membres dans le groupement (en chiffres et en lettres): ……..

Nom du groupement :……...……..

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseignercette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans unefeuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1-Dénomination de la société:…….…….

Adresse du siège social : …….

Forme juridique de la société : ……

……..……..

Montant du capital social : ……...…….....
Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiersou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) :…….……...
…….……...

La société est mandataire du groupement □Non ou □Oui

Les membres du groupement :

□Signent individuellement l'offre du groupement et toutes modifications dumarché public qui pourraient intervenir ultérieurement.
□Donnent mandat à un membre du groupement, désigné en qualité demandataire, conformément à la convention de groupement qui accompagnel'offre, pour signer, en leur nom et pour leur compte, l'offre du groupementet toutes modifications du marché public qui pourraient intervenirultérieurement;

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membredu groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:.....
……..
……..
……

5/Déclaration du candidat ou soumissionnaire:

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas exclu ou interdit de participer auxmarchés publics :

- pour avoir refusé de compléter son offre ou du fait qu'il s'est désisté de l'exécution d'unmarché public ;
- du fait qu'il soit en état de faillite, de liquidation de cessation d'activité ou qu'il fait l'objetd'une procédure relative à l'une de ces situations ;
- pour avoir fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée constatant un délitaffectant sa probité professionnelle ;
- pour avoir fait une fausse déclaration ;
- du fait qu'il soit inscrit sur la liste des entreprises défaillantes ;
- du fait qu'il soit inscrit sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer auxmarchés publics ;
- du fait qu'il soit inscrit au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves auxlégislations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;

- pour avoir fait l'objet d'une condamnation par la justice pour infraction grave à la législationdu travail ;
- du fait qu'il n'a pas honoré son engagement d'investir ;
- du fait qu'il ne soit pas en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et enversl'organisme en charge des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment,des travaux publics et de l'hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien etles entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie ;
- pour n'avoir pas effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droitalgérien ;
  □Non ou □Oui
  Dans la négative (à préciser) **:** ……
  ……...

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il:

- n'est pas en règlement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de troismois porte la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casierjudiciaire. Dans le cas ou l'entreprise fait l'objet d'un règlement judiciaire ou de concordat lecandidat ou soumissionnaire déclare qu'il est autorisé à poursuivre son activité.
- est inscrit au registre de commerce ou au registre de l'artisanat et des métiers, pour lesartisans d'art ou détenir la carte professionnelle d'artisan, en relation avec l'objet du marchépublic, sous le n°……..du……., délivré par…….…….....détient le numéro d'identification fiscale suivant :……, délivrépar ……..le……., pour les entreprises de droit algérien et lesentreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie.

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'existe pas des privilèges, des nantissements,des gages et/ou des hypothèques inscrits à l'encontre de l'entreprise.
□Non ou □Oui
Dans l'affirmative :(préciser la nature de ces privilèges, nantissements, gages et/ouhypothèques et joindre à la présente déclaration copie de leurs états, délivrés par une autoritécompétente).

Le candidat ou soumissionnaire déclare que la société n'a pas été condamnée en applicationde l'ordonnance n°03-03 du 19 Joumada 1424 correspondant au 19 juillet 2003, modifiée etcomplétée, relative à la concurrence ou en application de tout autre dispositif équivalent:
□Non ou □Oui
Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de ladécision)……
…….....
Le candidat ou soumissionnaire seul ou en groupement déclare avoir les capacités nécessairesà l'exécution du marché public et produit à cet effet, les documents demandés par le servicecontractant dans le cahier des charges (lister ci-après les documents joints) :
-…….……... ;
-…….……... ;
-…….……... ;
-…….……... ;
-…….……... ;
-…….……... ;
-…….……... ;
-…….……... ;
Le candidat ou soumissionnaire déclare que :

- la société est qualifiée et/ou agréée par une administration publique ou un organismespécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par un texte réglementaire :
□Non ou □Oui

Dans l'affirmative : (indiquer l'administration publique ou l'organisme qui a délivré ledocument, son numéro, sa date de délivrance et sa dated'expiration)…….……..…….....
……...……...

- la société a réalisé pendant …….……(indiquer la périodeconsidérée) un chiffre d'affaires annuel moyen de (indiquer le montant du chiffre d'affaires enchiffres, en lettres et en hors taxes) :…….……
…….....……,dont
……% sont en relation avec l'objet du marché public ou du lot (barrer la mentioninutile).

6/Signature du candidat ou soumissionnaire seul ou de chaque membre du groupement

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie auxtorts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictionsédictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que lesrenseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom, qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature et cachet
…….	……...	……..
…….	……...	……..
…….	……...	……..

N.B :
-Cocher les cases correspondant à votre choix.
-Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
-En cas de groupement, une déclaration suffit pour le groupement.
-En cas d'allotissement chaque lot doit faire l'objet d'une déclaration.
-Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter lesrubriques spécifiques aux sociétés, aux entreprises individuelles.

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE 8 MAI 1945 GUELMA

Annexe III
Déclaration à souscrire
Lot 01: Équipement pour la maintenance de « DRX »

1/Identification du service contractant:
Désignation du service contractant :**Université8 Mai 1945 Guelma**

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public:**Mr ELLAGOUNE Salah,Recteur de l'Université 8 Mai 1945 -Guelma**

2/Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'ungroupement:

Désignation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurantdans la déclaration de candidature):
□ Soumissionnaire seul.
Dénomination de la société:…….
□ Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises : Conjoint□ ou Solidaire□
Dénomination de chaque société :
1/……
2/……
3/……

Dénomination du groupement :…….
……...

-Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :……...
……...

3/Objet de la déclaration à souscrire :
Objet du marché public:**Maintenance de deux appareils (DRX et IR) du laboratoire silicates, polymères et des nano composites (LSPN) de l'université de Guelma.**

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public : **GUELMA**

La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :
□ Non ou □ Oui
Dans l'affirmative :
Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:…….…..
……..……..
……..……..
□offre de base
□ variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants) :……

……..…….
□ prix en option(s) suivant(s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sansmentionner leurs montants) :……...….
……...……

4/Engagement du soumissionnaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public prévues dans lecahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,

□ Le signataire

□ S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

- Dénomination de la société:……..
- Adresse du siège social : ……..
- Forme juridique de la société : …….
- Montant du capital social : ……...
- Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiersou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) :……...
  ……..
- Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engagerla société à l'occasion du marché public:……
  ……..

□ Engage la société, sur la base de son offre ;

- Dénomination de la société:……
- Adresse du siège social : ……
- Forme juridique de la société : ……
- Montant du capital social : ……..
- Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiersou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) :…..……...……
  …….
- Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engagerla société à l'occasion du marché public :……..
  …….

□ L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans unefeuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/Dénomination de la société:……..…….

- Adresse du siège social : …….
- Forme juridique de la société : ……
- Montant du capital social : ……
- Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiersou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) :……

  ……..
- Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engagerla société à l'occasion du marché public :……..

  ……..

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membredu groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:

Désignation des membres	**Nature des prestations**	**Montant HT des prestations**
……	……..	……
……	……..	……
……	……..	……

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités à lalettre de soumission prévue à l'annexe IV du présent arrêté, et dans un délai de (en chiffres eten lettres)…….....
.....,à compter de ladate d'entrée en vigueur du marché public, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.
Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.

5/Signature de l'offre par le soumissionnaire :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie auxtorts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictionsédictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnancen° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que lesrenseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature et Cachet
…….. …….. ……..	……..…… …….. ……..	……..…… …… …….

6/ Décision du service contractant :

La présente offre est ……

A……..……., le ……..……

Signature du représentant du service contractant :

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration.
- En cas d'allotissement chaque lot doit faire l'objet d'une déclaration.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option remplir une déclaration à part.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, aux entreprises individuelles.

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE 8 MAI 1945 GUELMA

Annexe III
Déclaration à souscrire
Lot 02: Équipement pour la maintenance de « IR »

1/Identification du service contractant:
Désignation du service contractant :**Université8 Mai 1945 Guelma**

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public: **Mr ELLAGOUNE Salah,Recteur de l'Université 8 Mai 1945 -Guelma**

2/Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement:

Désignation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature):
□ Soumissionnaire seul.
Dénomination de la société:…….
□ Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises : Conjoint□ ou Solidaire□
Dénomination de chaque société :
1/……
2/……
3/……

Dénomination du groupement :…….
……...

-Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :……...
……...

3/Objet de la déclaration à souscrire :
Objet du marché public: **Maintenance de deux appareils (DRX et IR) du laboratoire silicates, polymères et des nano composites (LSPN) de l'université de Guelma.**

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public : **GUELMA**

La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :
□ Non ou □ Oui
Dans l'affirmative :
Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:…….…..
……..……..
……..……..
□offre de base
□ variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants) :……

……..…….
□ prix en option(s) suivant(s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants) :……...….
……...……

4/Engagement du soumissionnaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public prévues dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,

□ Le signataire

□ S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

- Dénomination de la société:……..
- Adresse du siège social : ……..
- Forme juridique de la société : …….
- Montant du capital social : ……...
- Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) :……...
  ……..
- Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:……
  ……..

□ Engage la société, sur la base de son offre ;

- Dénomination de la société:……
- Adresse du siège social : ……
- Forme juridique de la société : ……
- Montant du capital social : ……..
- Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) :…..……..……
  …….
- Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :……..
  …….

□ L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/Dénomination de la société:……..…….

- Adresse du siège social : …….
- Forme juridique de la société : ……
- Montant du capital social : ……
- Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) :……

  ……..
- Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :……..

  ……..

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:

Désignation des membres	**Nature des prestations**	**Montant HT des prestations**
……	……..	……
……	……..	……
……	……..	……

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités à la lettre de soumission prévue à l'annexe IV du présent arrêté, et dans un délai de (en chiffres et en lettres)…….....
.....,à compter de la date d'entrée en vigueur du marché public, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.
Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.

5/Signature de l'offre par le soumissionnaire :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature et Cachet
…….. …….. ……..	……..…… …….. ……..	……..…… …… …….

6/ Décision du service contractant :

La présente offre est ……

A……..……., le ……..……

Signature du représentant du service contractant :

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration.
- En cas d'allotissement chaque lot doit faire l'objet d'une déclaration.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option remplir une déclaration à part.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, aux entreprises individuelles.

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE 8 MAI 1945 GUELMA

Annexe IV

Lettre de soumission
Lot 01: Équipement pour la maintenance de « DRX »

1/Identification du service contractant :
Désignation du service contractant : **Université 8 Mai 1945 Guelma**

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public:**Mr ELLAGOUNE Salah, Recteur de l'université 8 Mai 1945 Guelma**

2/Présentation du soumissionnaire:

Désignation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurantdans la déclaration de candidature):
□ Soumissionnaire seul.
Dénomination de la société:…….

□ Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises :
□ Conjoint ou □ Solidaire

Dénomination de chaque société :

1/……
2/……
3/……
4/……

Dénomination du groupement :……
……...

3/Objet de la lettre de soumission :
Objet du marché public:**Maintenance de deux appareils (DRX et IR) du laboratoire silicates, polymères et des nano composites (LSPN) de l'université de Guelma.**

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public : **Guelma**
La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :
□ Non ou □ Oui

Dans l'affirmative :
Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:…….
……

4/Engagement du soumissionnaire :
□ Le signataire
□ S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

- Dénomination de la société:…….……..
- Adresse du siège social : ……..
- Forme juridique de la société : ……..….…….
- Montant du capital social : ……...
- Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiersou autre (à préciser) (barrer la mention inutile)……..
  ……...…… …….……
- Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engagerla société à l'occasion du marché public:……
  …….……..…

□ Engage la société, sur la base de son offre ;

- Dénomination de la société:……
- Adresse du siège social : ……..
- Forme juridique de la société : …….….
- Montant du capital social : ……...
- Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiersou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) :……
  …….……
- Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engagerla société à l'occasion du marché public :……
  ……..……..

□ L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseignercette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans unefeuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/Dénomination de la société:……..…….

- Adresse du siège social : ……..
- Forme juridique de la société : …….
- Montant du capital social : ……...
- Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métierssou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) :……
  ……...
- Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engagerla société à l'occasion du marché public:……
  …….

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché public et après avoir apprécié, àmon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations àexécuter :

-remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établisconformément aux cadres figurant au dossier du projet de marche.

-me soumets et m'engage envers
…….....(indiquerle nom du service contractant) à exécuter les prestations conformément aux conditions ducahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de :…….
…….……..
(Indiquer le montant du marché public en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, enchiffres et en lettres, et en hors taxes et en toutes taxes).
Imputation budgétaire :…….

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au comptebancaire n°……..…….auprès : ……....
Adresse: …….....

5/Signature de l'offre par le soumissionnaire:
Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie auxtorts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictionsédictées par la législation et la réglementation en vigueur.
Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnancen° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que lesrenseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature et Cachet
……..	…….	……
……..	…….	……
……..	…….	……

6/Décision du service contractant :

La présente offre est ……

A ……., le ……

Signature du représentant du service contractant :

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, remplir une seule déclaration.
- En cas d'allotissement chaque lot doit faire l'objet d'une déclaration.
- Pour chaque variante remplir une déclaration.
- Pour les prix en option remplir une déclaration à part.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, aux entreprises individuelles.
-

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE 8 MAI 1945 GUELMA

Annexe IV

Lettre de soumission
Lot 02: Équipement pour la maintenance de « IR »

1/Identification du service contractant :
Désignation du service contractant : **Université 8 Mai 1945 Guelma**

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public: **Mr ELLAGOUNE Salah, Recteur de l'université 8 Mai 1945 Guelma**

2/Présentation du soumissionnaire:

Désignation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature):
□ Soumissionnaire seul.
Dénomination de la société:…….

□ Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises :
□ Conjoint ou □ Solidaire

Dénomination de chaque société :

1/……
2/……..……
3/……
4/……..……

Dénomination du groupement :……
……...

3/Objet de la lettre de soumission :
Objet du marché public:**Maintenance de deux appareils (DRX et IR) du laboratoire silicates, polymères et des nano composites (LSPN) de l'université de Guelma.**

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public : **Guelma**
La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :
□ Non ou □ Oui

Dans l'affirmative :
Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:…….
……..……
4/Engagement du soumissionnaire :
□ Le signataire
□ S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

- Dénomination de la société:……..……..

- Adresse du siège social : ……..
- Forme juridique de la société : ……..…….
- Montant du capital social : ……...
- Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile)……..
  ……...…… …….…….
- Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:……
  …….……..…

□ Engage la société, sur la base de son offre ;

- Dénomination de la société:……
- Adresse du siège social : ……..
- Forme juridique de la société : …….….
- Montant du capital social : ……...
- Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) :……
  …….……
- Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :……
  ……..……..

□ L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/Dénomination de la société:……..…….

- Adresse du siège social : ……..
- Forme juridique de la société : …….
- Montant du capital social : ……...
- Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers sou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) :……
  ……...
- Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:……
  …….

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché public et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

-remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marche.

-me soumets et m'engage envers
…….....(indiquer le nom du service contractant) à

exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de :…….
…….……..
(Indiquer le montant du marché public en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en chiffres et en lettres, et en hors taxes et en toutes taxes).
Imputation budgétaire :…….

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n°……..…….auprès : ……....
Adresse: …….....

5/Signature de l'offre par le soumissionnaire:
Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.
Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature et Cachet
……..	…….	……
……..	…….	……
……..	…….	……

6/Décision du service contractant :

La présente offre est ……

A ……., le ……

Signature du représentant du service contractant :

N.B :
- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, remplir une seule déclaration.
- En cas d'allotissement chaque lot doit faire l'objet d'une déclaration.
- Pour chaque variante remplir une déclaration.
- Pour les prix en option remplir une déclaration à part.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, aux entreprises individuelles.

REGLES ET CONDITIONS

PRESCRITES AUX

SOUMISSIONNAIRES

SOMMAIRE

ARTICLE 01: OBJET DU CAHIER DES CHARGES.

ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION.

ARTICLE 03 : ELIGIBILITE.

ARTICLE 04 : NATURE DES FOURNITURES.

ARTICLE 05 : QUANTITES.

ARTICLE 06 : PUBLICATION DE L'AVIS DE CONSULTATION.

ARTICLE 07 : DEMANDES D'ECLAIRCISSEMENTS.

ARTICLE 08: PROLONGATION DU DELAI DE REMISE DES OFFRES.

ARTICLE 09 : LANGUE DE REDACTION.

ARTICLE 10 : CONTENU DES SOUMISSIONS.

ARTICLE 11 : LES DOCUMENTS JUSTIFIANT

ARTICLE 12 : LES RATURES.

ARTICLE 13: EXCLUSION DE LA PARTICIPATION.

ARTICLE 14 : DUREE DE PREPARATION DES OFFRES.

ARTICLE 15 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.

ARTICLE 16 : MONTANT DE L'OFFRE.

ARTICLE 17:OUVERTURE ET EVALUATION DES OFFRES.

ARTICLE 18 : SYSTEME D'EVALUATION.

ARTICLE 19 : DROIT RECONNU AU SERVICE CONTRACTANT DE REJETER UNE OFFRE.

ARTICLE 20 : ATTRIBUTION PROVISOIRE.

ARTICLE 21 : DESISTEMENT.

ARTICLE 22 :RECOURS.

RÈGLES ET CONDITIONS PRESCRITES AUX SOUMISSIONNAIRES

ARTICLE 01 :OBJET DU CAHIER DES CHARGES

Le présent cahier des charges a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles sera passé et exécuté le contrat relatif à l'opération de **Maintenance de deux appareils (DRX et IR) du laboratoire silicates, polymères et des nano composites (LSPN) de l'université de Guelma.**

Ce cahier des charges contient les lots suivants :
Lot 01: Équipement pour la maintenance de «DRX»
Lot 02: Équipement pour la maintenance de « IR »

Remarque :

1- Le soumissionnaire peut soumissionner pour **un (01) lot** dans sa totalité, **plusieurs lots** ou tous **les lots**et peut bénéficier d'**un (01) ou plusieurs lots**.
2-Le lot étant une entité homogène, les candidats **sont tenus de soumissionner pour l'ensemble des items du lot. Tout manquement à cette condition, entraînera le rejet de l'offre du lot concerné.**

ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION

Le présent cahier des charges est passé sur la base de la consultation conformément aux articles 13 et 14du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

ARTICLE 03 : ELIGIBILITE

Cette consultation est destinée aux sociétés en possession d'un registre de commerce et de toute pièce légale et administrative nécessaire à l'exercice de cette activité (en relation avec le cahier des charges) et en cours de validité. Ne sont pas admises à soumissionner, les personnes physiques ou morales en état de faillite ou de règlement judiciaire ou ayant fait l'objet d'une condamnation par l'une des dispositions des codes fiscaux ainsi que l'ordonnance n° **03-03** du **19 juillet 2003** relative à la concurrence modifiée et complétée**.**

ARTICLE 04 : NATURE DES FOURNITURES

Les produits à fournir sont de qualité supérieure.

ARTICLE 05 : QUANTITES

Les quantités indiquées sur le devis quantitatif et estimatif sont proposées pour l'ensemble de l'opération.

ARTICLE 06 : PUBLICATION DE L'AVIS DE CONSULTATION

L'avis de consultation faisant l'objet du présent cahier des charges est rédigé en langue nationale et en langue étrangèreet sera assuré par un large affichageconformément aux dispositions desarticles**14** et **65** du décret présidentiel n°15/247 du 16Septembre2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. En plus, l'avis de la présente consultation sera publié sur le site web de l'Université de Guelma www.univ-guelma.dz.

ARTICLE07 : DEMANDES D'ECLAIRCISSEMENTS

Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le contenu du présent cahier des charges est tenu d'adresser une demande d'éclaircissements au service contractant par écrit déposé **auprès du bureau de gestion et contrôle des marchés -** se trouvant au niveau de l'administration centrale de l'université.
La réponse qui lui est notifiée par le service contractant est en même temps notifiée à l'ensemble des entreprises ayant retiré le cahier des charges.
Toute demande d'éclaircissements doit être formulée avant la date de dépôt des offres. Au cas où le traitement des demandes d'éclaircissements nécessite du temps, le service contractant se réserve le droit de reporter la date de dépôt des offres. L'avis de report comportant la date de dépôt des offres sera publié dans les mêmes organes dans lesquels l'avis de la consultation a été publié.
Le service contractant peut, avant la date de dépôt des offres, apporter des modifications ou des compléments au dossier de la consultation de sa propre initiative et/ou en réponse à une demande d'éclaircissements. Il doit alors notifier ces modifications et/ou compléments éventuels par le biais d'un additif; cet additif sera transmis par courrier à toutes les entreprises ayant retiré le cahier des charges, au plus tard avant le dernier jour du dépôt des offres.

ARTICLE 08: PROLONGATION DU DELAI DE REMISE DES OFFRES.

Le service contractant peut, s'il le juge nécessaire, procéder à une prolongation du délai pour la remise des offres. Cette prolongation est portée à la connaissance des candidats par la même voie. L'avis de prorogation comportant le nouveau délai de dépôt des offres est publié dans les organes qui ont assuré la publication de consultationconformément aux dispositions de l'article 66 du décret présidentiel n°15/247 du 16Septembre2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

ARTICLE 09 : LANGUE DE REDACTION

Les documents qui constituent le dossier de l'offre doivent être rédigés en langue arabe ou en langue françaiseconformément aux dispositions de l'article **64** du décret présidentiel n°15/247 du 16Septembre2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

ARTICLE 10 : CONTENU DES SOUMISSIONS

Conformément aux dispositions de l'article **67** du décret présidentiel n°15/247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les offres seront déposées auprès de l'Université de Guelma à l'adresse ci-après : **Bureau de gestion et contrôle des marchés se trouvant au niveau du rectorat de l'Université de Guelma.**
La soumission relative à la consultation doit comporter trois offres distinctes, un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière.
Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de la consultation ainsi que la mention « dossier de candidature », «offre technique », ou « offre financière », selon le cas.
Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, ne comportant aucune inscription extérieure autre que la mention suivante :

« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres –
C N° 88 /S.C.G.M-UG/2023

Maintenance de deux appareils (DRX et IR) du laboratoire silicates, polymères et des nano composites (LSPN) de l'université de Guelma ».

1) –**Dossier de Candidature:** dossier de candidature doit comprendre :

- Une déclaration de candidature selon le modèle ci-joint signée et datée. Dans la déclaration de candidature, le candidat ou soumissionnaire atteste qu'il :
  * n'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés publics conformément aux dispositions des articles 75 et 89 du présent décret ;
  * n'est pas en redressement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois mois porte la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire. Le casier judiciaire concerne le candidat ou le soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et du gérant ou du directeur général de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une société ;
  * est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intempéries ;
  * est inscrit au registre de commerce;
  * a effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien ;
  * détient un numéro d'identification fiscale, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie ;
- Déclaration de Probité selon le modèle ci-joint signée et datée;
- Les statuts pour les sociétés ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;
- Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires :
  a. Capacités professionnelles : les soumissionnaires fabricants, représentant exclusif ou agréé et importateur.
  - Pour le fabricant : par la présentation de l'attestation de fabricant des équipements scientifiques délivrée par la chambre du commerce.
  - Pour le représentant exclusif et le représentant agrée : par la présentation de l'attestation d'exclusivité ou d'agrément en cours de validité délivrée par le fabricant.
  - Pour l'importateur : c'est le registre de commerce qui fait foi.
  b. Capacités financières : moyens financiers justifiés par les bilans 2018, 2019et 2020.
  c. Capacités techniques : moyens humains.
  d. Attestation de solvabilité.

2) – L'offre technique contient :

- Une déclaration à souscrire selon le modèle ci-joint signée et datée;
- Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».
- Fiches techniques et la documentation technique détaillée.
- Engagement de fournir un certificat d'origine du matériel et un certificat de conformité aux normes, à la livraison.
- Tout document permettant d'évaluer l'offre technique :
  - La garantie technique.
  - Le service après-vente.
  - Délai de réalisation.
  - Les documents techniques :caractéristiques et performance.

3) – L'offre financière contient :

L'offre financière doit comprendre :

a. La lettre de soumission selon le modèle ci-joint signée et datée.
b. Le bordereau des prix unitaires en hors taxes et en toutes taxes comprises (renseigné et signé).
c. Le devis quantitatif et estimatif en hors taxes et en toutes taxes comprises (renseigné et signé).

ARTICLE 11 : LES DOCUMENTS JUSTIFIANT

Les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature sont exigés uniquement de l'attributaire du marché public, qui doit les fournir dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date de sa saisine, et, en tout état de cause, avant la publication de l'avis d'attribution provisoire de laconsultation conformément aux dispositions de l'article **69** du décret présidentiel n°15/247 du 16Septembre2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

ARTICLE 12 :LES RATURES

La présence de bourrure, de surcharge ou de rature, entraine le rejet de la soumission.

ARTICLE 13 : EXCLUSION DE LA PARTICIPATION

Conformément à l'article 75 du décret présidentiel n°15/247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, sont exclus de la participation à cetteconsultation toute personne physique ou morale**:**

- qui ont refusé de compléter leurs offres ou qui se sont désistés de l'exécution d'un marché, dans les conditions prévues aux articles 71 et 74 du même décret;
- qui sont en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de règlement judiciaire ou de concordat ;
- qui font l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de règlement judiciaire ou de concordat ;
- qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée et constatant un délit affectant leur probité professionnelle ;
- qui ne sont pas en règle avec leurs obligations fiscales et parafiscales ;
- qui ne justifient pas du dépôt légal de leurs comptes sociaux ;
- qui ont fait une fausse déclaration ;
- qui ont été inscrits sur la liste des entreprises défaillantes, après avoir fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs de leurs marchés, par des services contractants ;
- qui ont été inscrits sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics, prévue à l'article 89 du présent décret ;
- qui ont été inscrits au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;
- qui ont fait l'objet d'une condamnation pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale ;
- qui n'ont pas respecté leurs engagements définis à l'article 84 du présent décret.

ARTICLE 14: DUREE DE PREPARATION DES OFFRES

Conformément aux dispositions de l'article **66** du décret présidentiel n°15/247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le jour et l'heure limite de dépôt des offres ; et le jour et l'heure d'ouverture des plis techniques et financiers correspondant au dernier jour de la durée de préparation des offres. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est rajeunie jusqu'au jour ouvrable suivant.

La durée de préparation des offres est de **8 jours** à compter de la date d'affichage de l'avis de consultation sur le site de l'université ainsi que dans les endroits réservés à cet effet.

La date de dépôt des offres et fixée

Au : 04/10/2023 de huit (08) à dix (10) heures 55 minutes.

Le jour et l'heure d'ouverture des plis techniques et financiers :

Le : 11/10/2023 à 11h00'.

Le service contractant peut, quand les circonstances le justifient, proroger la durée de préparation des offres et dans ce cas, il en informe les candidats par tous les moyens.

Aucune offre ne sera acceptée au-delà de la date et de l'heure indiquée ci-dessus.

ARTICLE 15 :DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

La durée de validité des offres est fixée à trois mois (03) + le délai de préparation de l'offre à compter de la date de parution (ou affichage) de la consultationconformément aux dispositions de l'article **62** du décret présidentiel n°15/247 du 16Septembre2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

ARTICLE 16 : MONTANT DE L'OFFRE

En exécution de l'article 22 du décret présidentiel n°15/247 du 16Septembre2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le montant de la soumission doit être porté en toutes taxes comprises, en lettres et en chiffres.

Le bordereau des prix unitaires doit comporter les prix en lettres et en chiffres.

Les offres doivent porter sur le prix par unité de distribution.

ARTICLE 17 : OUVERTURE ET EVALUATION DES OFFRES

- **Ouverture des plis :**

Conformément aux dispositions du décret présidentiel n°15/247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public,l'ouverture des plis aura lieu le jour correspondant au jour de dépôt des offres à **11 00,** au siège du rectorat de l'université 8 mai 1945- Guelma.

La séance d'ouverture des plis sera assurée par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres du service contractant le jour correspondant au jour de dépôt des offres à **11 00.** précises et ce, en présence des soumissionnaires préalablement informés dans l'avis de consultation.

Si le jour d'ouverture des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant, conformément à l'article **66** du décret présidentiel n°15/247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

A ce titre et conformément aux dispositions de l'article **71** du décret présidentiel n°15/247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, effectue les missions suivantes :

- constater la régularité de l'enregistrement des offres ;
- dresser la liste des candidats ou soumissionnaires dans l'ordre d'arrivée des plis de leurs dossiers de candidature de leurs offres, avec l'indication du contenu, des montants des propositions et des rabais éventuels ;
- dresser la liste des pièces constitutives de chaque offre ;
- parapher les documents des plis ouverts, qui ne sont pas concernés par la demande de complément ;
- dresser, séance tenante, le procès-verbal signé par tous les membres présents de la commission, qui doit contenir les réserves éventuelles formulées par les membres de la commission
- inviter, le cas échéant, par écrit, par le biais du service contractant, les candidats ou soumissionnaires à compléter leurs offres techniques, dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date d'ouverture des plis, sous peine de rejet de leurs offres, par les documents manquants ou incomplets exigés.En tout état de cause, sont exclus de la demande de complément tous les documents émanant des soumissionnaires qui servent à l'évaluation des offres.
- proposer au service contractant, le cas échéant, dans le procès-verbal, de déclarer l'infructuosité de la procédure, dans les conditions fixées à l'article 40 du présent décret.
- restituer, par le biais du service contractant, aux opérateurs économiques concernés, le cas échéant, leurs plis non ouverts, dans les conditions prévues par le présent décret.

- **Evaluation des offres :**

L'évaluation des offres sera assurée par les commissions d'ouverture des plis et d'évaluation des offres du service contractant. Cette Commission procède à l'analyse des offres conformes, sur la base de critères et d'une méthodologie prévue à l'article 18 ci-dessous.
Toute offre non conforme aux dispositions du présent cahier des charges sera rejetée.

ARTICLE 18 : SYSTEME D'EVALUATION

L'évaluation des offres se fera par la commission d'ouverture des plis et évaluation des offres de l'université 8 mai 1945- Guelma.Cette commission élimine les offres non -conformes à l'objet de consultationet au contenu du cahier des charges. Elle procède au préalable à la vérification de :

A- Dossier de Candidature :
- Si les pièces demandées sont fournies au complet.
- Si tous les documents relatifs à l'offre ont été correctement remplis et signés.

B- Offre Technique :
- Si les pièces demandées sont fournies au complet.
- Si tous les documents relatifs à l'offre ont été correctement remplis et signés.
- Si le soumissionnaire répond aux conditions d'éligibilité.
- Si le soumissionnaire répond à tous les critères de qualification.
- Si les garanties exigées sont fournies.

C- Offre Financière :
- Si tous les documents relatifs à l'offre ont été correctement remplis et signés.
- Si tous les documents relatifs à l'offre ont été correctement paraphés et signés.
- Si l'offre financière ne contient pas d'erreurs de calcul. Auquel cas, la commission procèdera à la rectification de l'erreur.
- Si la soumission ne comporte pas de Rature de Surcharge ou de Remplissage.

L'évaluation se déroulera en trois étapes : une évaluation de dossier de candidature, évaluation technique et une évaluation financière.

1ère Etape : Evaluation de Dossier de Candidature :

Pour confirmer si le soumissionnaire **:**
- n'est pas exclu de participer aux marchés publics.
- n'est pas en redressement judiciaire.
- en règle avec ses obligations fiscales.
- inscrit au registre de commerce.

2ème Etape: Evaluation Technique :

Après la vérification de l'éligibilité des candidats et de la conformité de chaque dossier aux conditions fixées par le présent cahier des charges, la qualification à l'étape technique est conditionnée par l'existence des pièces exigées dans le cahier des charges, valides et apurées.

Analyse et évaluation Des Offres Techniques :

Les offres non éliminées lors de la phase préliminaire seront analysées par la commission d'évaluation des offres. Cette commission attribuera une note technique N, sur quarante (40) points sur la base des critères suivants :

1- CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES EQUIPEMENTS: 30 points
- Equipements non répondant au cahier des charges entrainent l'exclusion.
- Equipements répondant juste aux caractéristiques techniques arrêtées au cahier des charges

= 20 points.

- Equipements répondant aux caractéristiques techniques et avec une technologie supérieure (les équipements en plus et qui sont nécessaires au bon fonctionnement doivent être inclus dans le montant de l'offre), auront 30 points.

2- LA GARANTIE TECHNIQUE (pièces et main d'œuvre): 06 points

- Garantie des équipements supérieure à 12 mois : 0.50 point par trois (03) mois plafonné à 06 points.
- Garantie des équipements inférieure à 12 mois : offre rejetée.

Justificatifs : Définie dans l'offre technique.

3- MAINTENANCE ET SERVICE APRES VENTE(MSAV) : 02 points

- MSAV ≥ 10 années..... **: 02 points**
- 05 ans ≤MSAV < 10 ans ..... **: 01 point**

L'offre est rejetée si MSAV est inférieure à 5 ans

4- DELAI DE LIVRAISON : 02 points

Le soumissionnaire doit indiquer dans son offre, les délais pendant lesquels il compte réaliser le marché.

Ce délai court à partir de la date de notification du contrat et se termine à la date de livraison des équipements aux locaux du magasin central de l'université (Date du PV de dénombrement des équipements réceptionnés).

La note obtenue est calculée comme suit :

$$\text{Note} = \frac{\text{Délai le plus court}}{\text{Délai proposé par l'offre}} \times 02 \text{ pts}$$

Les offres techniques seront évaluées sur la base de critères et notées de 0 à 40 points et un classement sera établi.

Il est établi un seuil de la note technique qui est éliminatoire fixée à 23 points.

Toute offre dont la note technique est inférieure à 23 points est purement et simplement rejetée.

En plus, toute offre dont le délai de livraison dépasse 30 jours est rejetée.

3ème Etape : Evaluation financière :

Les erreurs arithmétiques seront rectifiées sur la base ci-après :

- S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant ce prix par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé.
- Si le soumissionnaire n'accepte pas la correction des erreurs son offre sera écartée.
- S'il y a contradiction entre le montant lettres et chiffres, le montant en toutes lettres prévaudra.
- Aux fins des présents articles, une offre substantiellement conforme est une offre conforme à toutes les stipulations et conditions des documents du dossier de consultation, sans divergences sensibles. La commission d'évaluation des offres de l'Université déterminera dans quelle mesure l'offre est conforme en se basant uniquement sur son contenu sans avoir recours à des éléments de preuve externes.
- La commission d'évaluation des offres de l'Université écartera toute offre dont on déterminera qu'elle n'est pas substantiellement conforme. Le soumissionnaire ne pourra pas la rendre conforme ultérieurement en la corrigeant.

Les offres financières des soumissionnaires pré-qualifiés techniquement, seront classées pour retenir l'offre la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 72 du décret présidentiel n°15/247 du 16 Septembre2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public

Montant de l'offre (30 points) :

Il sera pris en considération le montant de l'offre après vérification. La note maximale sera attribuée à l'offre la moins disant proposée (**O** $_{min}$), les autres offres (**O**) seront affectées à une note au prorata conformément à la formule suivante :

$$\text{Note } (\mathbf{Oi}) = (\mathbf{O}_{min}/\mathbf{O}_{\mathbf{i}}) \times (30)$$

($\mathbf{O}_{min}$) = le montant de l'offre le moins distant ; ($\mathbf{O}_{\mathbf{i}}$) = le montant de l'offre **i** ; (**30**) = la note du critère.

La note globale est égale à la somme des deux notes relatives aux offres techniques et financières. Le classement des soumissionnaires se fera à la base de la note globale la plus élevée à la note la moins élevée.

<u>ARTICLE 19 :</u> DROIT RECONNU AU SERVICE CONTRACTANT DE REJETER UNE OFFRE

Le service contractant peut rejeter l'offre retenue, s'il est établi que son attribution entraînerait une domination du Contrat par le partenaire retenu ou fausserait, de toute autre manière, la concurrence dans le secteur concerné.

Le service contractant peut rejeter l'offre retenue lorsque celle-ci parait anormalement basse, et ce, après avoir demandé par écrit au soumissionnaire les précisions qu'il juge utiles et vérifié les justifications fournies conformément aux dispositions de l'article **72** du décret présidentiel n°15/247 du 16Septembre2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

<u>ARTICLE 20</u> : ATTRIBUTION PROVISOIRE

Le service contractant attribuera le contrat au soumissionnaire retenu dont on aura déterminé que l'offre satisfait substantiellement aux conditions de la consultation et qu'elle est **la plus avantageuse** ayant la meilleure note globale.

Au cas où le montant serait égal entre soumissionnaires, la consultation sera attribuée à celui qui aura obtenu la meilleure note technique.

En application de l'article **65** du décret présidentiel n°15/247 du 16Septembre2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'avis d'attribution provisoire de l'offre sera inséré par affichage. Cet avis comportera les résultats de l'évaluation des offres techniques et financières et précisera le recteur de l'université 8 mai 1945-Guelma pour l'examen des recours éventuels selon les modalités citées à l'article **22**, ci-dessous.

<u>ARTICLE 21</u> : DESISTEMENT

Conformément à l'article 74 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, lorsque le soumissionnaire retenu se désiste avant la notification du marché ou refuse d'accuser réception de la notification du marché, le service contractant peut continuer l'évaluation des offres restantes, après avoir annulé l'attribution provisoire de laconsultation, dans le respect du principe du libre jeu de la concurrence, des exigences du choix de l'offre économiquement la plus avantageuse et des dispositions de l'article 99 du décret cité ci-dessus.

ARTICLE 22 :RECOURS

En exécution de l'article **82** du décret présidentiel n°**15-247** du **16 septembre 2015** portant réglementation des marchés publics, tout soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant, peut introduire un recours dans les **dix (10) jours**, à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire de la consultation par affichage ou Fax, auprès de Monsieur le Recteur de l'université 8 mai 1945-Guelma.

Fait à....., **le**.....

Le soumissionnaire « Lu et approuvé »
Cachet et signature

II- Cahier des Prescriptions Spéciales

SOMMAIRE

ARTICLE 01: PARTIES CONTRACTANTES.

ARTICLE 02 : OBJET DU CONTRAT.

.ARTICLE 03 : MODE DE PASSATION.

ARTICLE 04 : TEXTES DE REFERENCE.

ARTICLE 05 : PIECES ET DOCUMENTS CONTRACTUELS.

ARTICLE 06 : MONTANT DU CONTRAT.

ARTICLE 07 :PRIX.

ARTICLE 08 : DELAI DE MANDATEMENT.

ARTICLE 09 : INTERETS MORATOIRES.

ARTICLE 10 : DOMICILIATION BANCAIRE.

ARTICLE 11 : DELAI D'EXECUTION.

ARTICLE 12 : PENALITES DE RETARD.

ARTICLE 13 : CONSISTANCE DU PROJET ET CONDITIONS D'EXECUTION.

ARTICLE 14 :ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT.

ARTICLE 15 : RECEPTION DES EQUIPEMENTS

ARTICLE 16 : RECEPTION PROVISOIR

ARTICLE 17 : RECEPTION DEFINITIVE

ARTICLE 18 : RETARD DE LIVRAISON ET PENALITES.

ARTICLE 19 : DEFAUT DE LIVRAISON.

ARTICLE 20 : RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT.

ARTICLE 21: FORCE MAJEURE

ARTICLE 22 :CONDITIONS DE RESILIATION

ARTICLE 23 : AVANCES

ARTICLE 24 : NANTISSEMENT

ARTICLE 25 : REGLEMENT DES LITIGES

ARTICLE 26 : ELECTION DE DOMICILE

ARTICLE 27 : AVENANT

ARTICLE 28 : DROITS DE TIMBRE ET DROITS D'ENREGISTREMENT

ARTICLE 29 : VALIDITE DU CONTRAT.

ARTICLE 01: PARTIES CONTRACTANTES.

Le présent contrat sera conclu entre Monsieur le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, représenté par **Mr ELLAGOUNE SALAH, Recteur de l'Université 8 Mai 1945 -Guelma**, ayant tous pouvoirs à l'effet de signer le présent contrat, désigné ci-après par l'expression « **Le Service Contractant** »,

d'une part

Et ……
dont le siège est sis à ……..……
représentée par **:**……..…..……..

Ayant tous pouvoirs à l'effet de signer le présent Contrat, désignée ci-après par l'expression « **Le Co-contractant** »,
d'autre part.

ARTICLE 02 : OBJET DU CONTRAT.

Le présent contrat a pour objet la**maintenance de deux appareils (DRX et IR) du laboratoire silicates, polymères et des nano composites (LSPN) de l'université de Guelma.**

ARTICLE 03 : MODE DE PASSATION.

Le présent contrat est conclu suite à la procédure d'avis de la consultation conformément aux dispositions des articles**13 et 14** du décret présidentiel n°**15-247** du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

ARTICLE 04 : TEXTES DE REFERENCE.

Le présent Contrat est régi par la législation et la réglementation en vigueur, notamment :

- La loi n° **85-05** du **16/02/1985** relative à la protection et à la promotion de la santé, modifiée et complétée ;
- La loi n° **90-21** du **18/08/1990** relative à la comptabilité publique, modifiée et complétée ;
- La loi n° **04-02** du **23/06/2004** fixant les règles applicables aux pratiques commerciales ;
- La loi n° **09-03** du **25/02/2009** relative à la protection du consommateur et à la répression des fraudes ;
- La loi n° **66/156** du **08/06/1966** portant le code pénale modifiant et complétant la loi n° **06/23** du **20/10/2006.**
- La Loi **03/10** du **19/07/2003** relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.
- La Loi **06/01** du **20/02/2006** relative à la prévention et à la lutte contre la corruption.
- Le décret présidentiel n°**15-247**du **16/09/2015**portant réglementation des marchés publicset des délégations de service public.
- La loi n°**08/12** du **25/06/2008** relative à la concurrence modifiant et complétant l'Ordonnance n° **03/03** du **19/07/2003**.
- Le décret exécutif n° **05-468** du **10/12/2005** fixant les conditions et les modalités d'établissement de la facture, du bon de transfert, du bon de livraison et de la facture récapitulative.
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG).
- Le présent cahier des Prescriptions Spéciales.

ARTICLE 05:PIECES ET DOCUMENTS CONTRACTUELS.

Les pièces et documents contractuels constituant le présent Contrat sont les suivants :

- Le présent Contratet ses annexes.
- La lettre de soumission.

- La déclaration à souscrire.
- La déclaration de Probité.
- La déclaration de candidature
- Le bordereau des Prix Unitaires.
- Le devis quantitatif et estimatif.

ARTICLE 06:MONTANT DU CONTRAT.

Le montant du contrat est arrêté en toutes taxes comprises à la somme de **:**
Montant en lettres **:**…….
……
Montant en chiffres**:**……**DA**

ARTICLE 07 :PRIX

Les prix fixés au titre du présent contrat sont ceux indiqués dans le bordereau des prix unitaires. Ces prix sont fermes et non révisables sauf modification légale des droits et taxes.

ARTICLE 7.1 Révision des prix: Les prix ne sont pas révisables.
ARTICLE 7.2 Actualisation des prix: Les prix ne sont pas actualisables.

ARTICLE 08 : DELAI DE MANDATEMENT.

Le mandatement des factures relatives au présent Contrat, sera assuré dans un délai maximum de **trente (30) jours** à partir de leur réception et ce, conformément à l'article **122** du décret présidentiel n°**15-247** du **16/09/2015**portant réglementation des marchés publicset des délégations de service public**.**

ARTICLE 09 :INTERETS MORATOIRES.

Le défaut de mandatement dans les délais prévus à l'article **8** ci-dessus fait courir de plein droit sans autre formalité, au bénéfice du cocontractant des intérêts moratoires calculés depuis le jour suivant l'expiration dudit délai jusqu'au **quinzième (15) jours** inclus la date de mandatement de l'acompte au taux d'intérêt bancaire à court terme, soit **:**

$$P = \frac{S \times R \times TEB}{Délai}$$

Où **:** P **:** Montant des intérêts moratoires
S **:** Montant de la facture
R **:** Nombre de jours de retard
TEB **:** Taux d'intérêt bancaire à court terme.
Le défaut de mandatement de tout ou d'une partie des intérêts moratoires entraîne une majoration de **2 %**du montant de ces intérêts par mois de retard.
Le retard auquel s'applique le pourcentage est calculé par mois entier décompté de quantième au quantième et ce, conformément à l'article **122** du décret présidentiel N°**15-247** du **16/09/2015**portant réglementation des marchés publicset des délégations de service public**.**

ARTICLE 10:DOMICILIATION BANCAIRE.

Le service contractant se libérera des sommes dues par lui en exécution du présent Contrat, en faisant donner crédit au compte suivant **:**
Au nom de **:**……..……
Auprès de l'Agence **:**……..……..
Sous le n°**:** …….……
RIB n° **:**……..…….

ARTICLE 11:DELAI D'EXECUTION.

Le délai d'exécution du présent Contratest fixé à **……**

<u>ARTICLE 12</u> : PENALITES DE RETARD.

Si pour des raisons exceptionnelles le cocontractant viendrait à décider d'apporter un changement dans l'ordre de la livraison fixé sur le bon de commande, il devra au préalable recueillir le consentement du service contractant, faute de quoi, il lui sera fait application d'une pénalité conformément à l'article **147** du décret présidentiel N°**15-247** du **16/09/2015**portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, calculée selon la formule suivante **:**

$$P = \frac{M}{D}$$

P **:** Pénalité Journalière
M **:** Montant du Contrat
D **:** Délai de Livraison

La dispense de paiement de pénalités de retard intervient lorsque le retard n'est pas imputable au cocontractant.

<u>ARTICLE 13</u> :CONSISTANCE DU PROJET ET CONDITIONS D'EXECUTION

Après avoir pris connaissance du présent cahier des charges et autres pièces contenues dans le dossier de la consultation, et s'être rendu compte de la situation des lieux, le cocontractant se soumet et s'engage à exécuter la livraison des équipements demandés, conformément aux conditions des données du projet et normes en vigueur et moyennant les prix unitaires établis par lui pour chaque unité décrite dans le bordereau des prix unitaires. De plus, le cocontractant en toute connaissance de cause, ne pourra de ce fait, en aucun cas, évoquer des problèmes financiers ou but autre impondérable pour justifier une inexécution de ses obligations sauf cas de force majeure, dument constaté par les deux parties.

<u>ARTICLE 14</u> :ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT

Le présent contrat ne deviendra valable et définitif qu'après son approbationpar sa signature par les deux parties contractantes, sonvisa par Monsieur le contrôleur financier de la Wilaya de Guelma et sa notification par ordre de service.

<u>ARTICLE 15</u> : RECEPTION DES EQUIPEMENTS

La réception sera assurée dans le local de laboratoire de recherche LSPN par le chef de laboratoire de recherche Elle sera prononcée dès la réception quantitative des fournitures et impliquera les opérations suivantes **:**

- Reconnaissance du colisage en nombre ;
- Après l'ouverture des colis, reconnaissance du contenu de chaque colis en nombre et en état.

Les fournitures livrées et reconnues non conformes avec les appareils existants seront rejetées.

La réception provisoire des équipements sera prononcée après la mise en service de l'ensemble des appareils conforme aux prescriptions techniques. Cette réception sera sanctionnée après avoir levé toutes éventuelles réserves par la signature d'un procès-verbal de réception provisoire conjointement signé par les deux parties contractantes.

<u>ARTICLE 16</u> : RECEPTION PROVISOIRE

La réception provisoire des livraisons consistera en la vérification de la conformité de la liste desmarchandises (jointe obligatoirement à la facture) du nombre de produit réceptionnés, ainsi que de l'état extérieur de ces derniers.Cette réception est sanctionnée par la signature du bon de livraison établi par le partenaire cocontractant.
Le service contractant se réserve le droit d'effectuer des contrôles de conformité plus poussés.

ARTICLE 17 : RECEPTION DEFINITIVE

La réception définitive intervient après l'accomplissement des vérifications et que les marchandises sont déclarées satisfaisantes et ce, dans un délai de **douze (12) mois** après le prononcé de la réception provisoire de la marchandise.

Dans le cas où les articles et / ou produits en partie ou en totalité ne s'avèreraient pas conformes aux spécifications techniques contractuelles et aux échantillons de référence, remis au préalable par le cocontractant et agréés par le service contractant, celui-ci aura la faculté de rejeter les fournitures en cause et /ou d'annuler le reliquat de la commande.Ces mesures seront appuyées par les documents de justification nécessaires. Le cocontractant sera, alors, tenu d'assurer immédiatement et à ses frais le remplacement des fournitures non -conformes (frais de transport et autres frais éventuels….).

ARTICLE 18 :RETARD DE LIVRAISON ET PENALITES

Sauf cas de force majeure, les retards ouvrent droit au paiement d'une pénalité sous forme de retenue sur la valeur des fournitures sans qu'il soit besoin de mise en demeure préalable.

Cette retenue sera effectuée sur le premier paiement à venir après constatation du retard, ou à défaut sur le montant de la caution de garantie.

Cette pénalité de retard sera calculée conformément à l'article **12** ci-dessus.

ARTICLE 19 : DEFAUT DE LIVRAISON

Lorsque le cocontractant ne livre pas toute ou une partie des fournitures dans les délais fixés contractuellement, le service contractant se réserve le droit de pourvoir à ses approvisionnements, pour les quantités non livrées, auprès d'un fournisseur de son choix, aux frais du cocontractant défaillant.

Les frais occasionnés par ces achats seront déduits, sans contestation aucune, des sommes pouvant revenir au cocontractant défaillant au titre de ses livraisons antérieures ou postérieures, ou à défaut facturés par l'établissement au cocontractant défaillant qui est tenu de les régler.

ARTICLE 20 : RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT

Le cocontractant garantit la conformité des fournitures aux spécifications et normes contractuelles, aux échantillons de référence et aux Certificats d'analyses fournis. Il s'engage, en cas de non-conformité, à prendre en charge les coûts de remplacement.

En outre, le cocontractant répondra de toute mauvaise qualité ou vice caché ayant pu porter préjudice à la santé des Consommateurs ou de l'utilisateur, en assumera toutes les responsabilités et prendra en charge tous les frais et toutes conséquences en découlant.

Dans le cas où l'exploitation du produit s'avère présenter un danger pour la santé, le cocontractant s'engage à prendre à ses frais les fournitures pour lesquelles l'autorisation de mise sur le marché ou le certificat (ou attestation) de libre vente, lui a été suspendue, retirée ou supprimée par les autorités sanitaires du pays ou par un organisme international ayant compétence en la matière.

ARTICLE 21:FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, les délais sont suspendus et les retards ne donnent pas lieu à l'application des pénalités de retard dans les limites fixées par les ordres d'arrêt et de reprise de services pris en conséquence par le service contractant. La dispense des pénalités de retard donne lieu à l'établissement d'un certificat administratif.

ARTICLE 22:CONDITIONS DE RESILIATION

En cas d'une inexécution de ses obligations, le cocontractant est mis en demeure par le service contractant d'avoir à remplir ses obligations contractuelles dans un délai déterminé.

Faute de remédier à la carence qui lui est imputable dans un délai fixé par la mise en demeure, le service contractant peut unilatéralement, procéder à la résiliation du Contrat.

Le service contractant ne peut se voir opposer la résiliation du Contratlors de la mise en œuvre par ses soins, des clauses contractuelles de garantie et des poursuites tendant à la réparation du préjudice qu'il a subi par la faute du cocontractant.

Outre, la résiliation unilatérale visée ci-dessus, il peut être également procédé à la résiliation contractuelle du Contratdans les conditions expressément prévues à cet effet conformément aux articles **149, 150** et **151** du décret présidentiel N°**15-247** du **16/09/2015** portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

ARTICLE 23 : AVANCES

Aucune avance n'est prévue au titre du présent Contrat.

ARTICLE 24 : NANTISSEMENT

En vue d'un éventuel nantissement du Contrat, il sera remis au cocontractant conformément à l'article **145** du décret présidentiel N°**15-247** du **16/09/2015**portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, un exemplaire du Contratrevêtu d'une mention spéciale indiquant que cette pièce formera titre en cas de nantissement. Sont désignés comme **:**

- Comptable assignataire **:Mr le Trésorier de la wilaya de Guelma.**
- Fonctionnaire chargé de fournir les renseignements **:Mr le Recteur de l'université 8 mai 1945- Guelma.**

ARTICLE 25:REGLEMENT DES LITIGES

Les litiges nés à l'occasion de l'exécution du Contratsont réglés dans le cadre des dispositions réglementaires et législatives en vigueur notamment l'article **153** du décret présidentiel N°**15-247**du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publicset des délégations de service public.

Les deux parties doivent rechercher préalablement une solution amiable aux litiges chaque fois que celle-ci le permet. A défaut de règlement à l'amiable, le litige sera porté devant le tribunal Administratif de Guelma.

ARTICLE 26: ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de son Contrat le cocontractant fait élection de son domicile à l'adresse suivante **:** ……

ARTICLE 27 :AVENANT

Toute modification du présent Contratfera l'objet d'un avenant conformément aux dispositions des articles **135** à **139** du décret présidentiel N°**15-247**du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

ARTICLE 28 : DROITS DE TIMBRE ET DROITS D'ENREGISTREMENT

Le présent Contratest dispensé des droits de timbre et des droits d'enregistrement en application de l'ordonnance n°**76-103** du **9 décembre 1976** portant code du timbre, modifiée et complétée, et de l'ordonnance n° **76-105** du **09 décembre 1976** portant Code de l'enregistrement, modifiée et complétée.

ARTICLE 29: VALIDITE DU CONTRAT

Le contrat n'est valable et définitif qu'après son approbation par les services contractants et les services du contrôle financier, et sa notification par ordre de service au cocontractant.

Fait à.....**le**.....

Le soumissionnaire « Lu et approuvé »
Cachet et signature

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Maintenance de deux appareils (DRX et IR) du laboratoire silicates, polymères et des nano composites (LSPN) de l'université de Guelma

Lot 01:Équipement pour la maintenance de « DRX »

N°	Désignation et prix unitaire en toutes lettres	Prix unitaire en chiffres HT
01	**ATX-Power Supplywithholder VANTEC 1D** **L'unité** :…… ……	……..……

Fait à....., **le**.....

Le soumissionnaire « Lu et approuvé »
Cachet et signature

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Maintenance de deux appareils (DRX et IR) du laboratoire silicates, polymères et des nano composites (LSPN) de l'université de Guelma

Lot 02:Équipement pour la maintenance de « IR »

N°	Désignation et prix unitaire en toutes lettres	Prix unitaire en chiffres HT
01	**Cristalediamond pour ATR** **L'unité** :…… ……	……

Fait à....., **le**.....

Le soumissionnaire « Lu et approuvé »
Cachet et signature

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

Maintenance de deux appareils (DRX et IR) du laboratoire silicates, polymères et des nano composites (LSPN) de l'université de Guelma

Lot 01: Équipement pour la maintenance de « DRX »

N°	Désignation	Unité	Qtité	PU	Montant en HT
01	ATX-Power Supplywithholder VANTEC 1D	U	**01**	……..	…….
			Montant total HT		…….
			TVA 19%		…….
			Montant total TTC		…….

Arrêté le devis quantitatif et estimatif à la somme de (en toutes taxes comprises TTC) :…….
……

Fait à……, **le**…….
Le soumissionnaire « Lu et approuvé »
Cachet et signature

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

Maintenance de deux appareils (DRX et IR) du laboratoire silicates, polymères et des nano composites (LSPN) de l'université de Guelma

Lot 02: Équipement pour la maintenance de « IR »

N°	Désignation	Unité	Qtité	PU	Montant en HT
01	Cristalediamond pour ATR	U	**01**	……..	…….
			Montant total HT		……
			TVA 19%		……
			Montant total TTC		……

Arrêté le devis quantitatif et estimatif à la somme de (en toutes taxes comprises TTC) :…….
……

Fait à……, **le**…….
Le soumissionnaire « Lu et approuvé »
Cachet et signature

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE 8 MAI 1945 – GUELMA

Projet : **Maintenance de deux appareils (DRX et IR) du laboratoire silicates, polymères et des nano composites (LSPN) de l'université de Guelma**

TABLEAU RECAPITULATIF

Délai de livraison et mise en service : …….

La Garantie : ……..

Service après-vente :……

Désignation		Montant HT (DA)
Maintenance de deux appareils (DRX et IR) du laboratoire silicates, polymères et des nano composites (LSPN) de l'université de Guelma		…….
	Total en HT	…….
	TVA 19 %	……
	TOTAL EN TTC	……

ARRETE LE PRESENT CONTRAT A LA SOMME DE (EN T.T.C) :
…….....
……

Fait à……, le…….

Le soumissionnaire « Lu et approuvé »

Cachet et signature